CTR DIRISI - Déclaration liminaire

Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information

2 juillet 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis la dernière réunion de notre comité technique le 7 mai, les levées de restrictions liées à la crise sanitaire se sont succédées, à l'appui de signes encourageants de recul de l'épidémie. Toutefois, et nul ne peut l'ignorer, le virus est toujours là et des bémols, voire des fausses notes, se font à nouveau entendre. L'UNSA Défense réitère donc son appel au strict respect des principes de prudence et d'extrême progressivité vers une reprise normale d'activité que nous espérons tous.

Un décret du 14 mai dernier permet d'attribuer des primes au bénéfice des personnels ayant été confrontés à un surcroît de travail significatif pendant l'état d'urgence sanitaire. L'UNSA Défense connaît et déplore le très faible nombre de primes disponibles. Les choix d'attribution doivent donc faire l'objet d'une attention accrue. Dès à présent, nous demandons que soient présentés aux élus de ce CTR les éléments statistiques de répartition de ces primes, quand ils seront consolidés.

Activité des CIRISI: L'UNSA a de très longue date appelé à revaloriser les métiers de la "1ère ligne des SIC". Les personnels des CIRISI ont, avec succès, paré l'impact de la crise sanitaire. La mise en relief des métiers des CIRISI, engagée par la DC DIRISI bien avant cette crise, était le bon choix. La démarche doit se poursuivre et s'amplifier.

Nous prenons acte du bilan des avancements 2020 qui seront présentés ici. Mais les personnels fonctionnaires s'inquiètent surtout de la forme que prendra désormais la défense de leurs parcours d'avancement en l'absence d'examen paritaire de leurs dossiers par les commissions administratives. La chaîne RH ministérielle se propose de tenir le rôle de porte parole des organisations syndicales vers les employeurs. Avec quelle équité, pour quels résultats, et pour combien de temps ? L'UNSA Défense reste donc attachée plus que jamais à un dialogue *"à la source* " sur l'avancement des personnels fonctionnaires, entre les commandements locaux et les représentants de terrain.

En termes de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC), vous aviez annoncé dans cette instance, la promotion des adjoints techniques aux postes de directeurs adjoints. Cette décision ne semble, à ce jour, pas appliquée.

De la même manière les opportunités d'accès à des postes à responsabilité sont inégales : pour des structures comparables, certains commandements sont mixtes militaires/civils, d'autres non. Quelle en est la raison ?

Votre sélection des postes éligibles au CTD ou au Hors Classe aboutirait à de doubles inversions de logiques:

- en termes de carrière : de jeunes IDEF progresseront avant leurs collègues anciens,
- en termes de charge managériale : un encadrant de 30-40 agents est favorisé par rapport à un encadrant de 140 agents !!!

Ces situations seraient ubuesques, démotivantes et par ailleurs le faible nombre de postes entrainerait un arrêt des mutations : il faut en effet 8 ans dans un poste de la liste blanche ou 6 ans de CTD pour accéder au HC

L'UNSA-Défense demande la mise en place d'un GT pour identifier les critères d'éligibilité des postes et plus globalement sur le sujet de la GPEEC afin d'atteindre les objectifs d'attractivité et de fidélisation.

Concernant le ralliement des centres vers les pôles opérationnels, l'UNSA s'inquiète de l'important décalage des dates de transferts de gestion entre les différents statuts. Certains effets induits, pas tous anticipés ou même identifiés, pourraient nuire au fonctionnement des centres entre les mois d'août et novembre.

OpenClassRoom: L'UNSA salue cette initiative et surtout le fait qu'elle se fasse en reconnaissant d'emblée les limites et les risques de ces méthodes. La situation de confinement généralisé pendant près de 2 mois a permis de surmonter le plus fort de la crise sanitaire mais elle ne doit pas être un modèle d'organisation du travail. De la même façon que le télétravail n'a pas été conçu pour plus de 3 jours hebdomadaires, le juste équilibre entre présence et distance devra, dès que cela redeviendra possible, être rétabli en matière de formation. Et il en va de même pour toutes nos instances de dialogue social.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion